

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 2 juillet 2025

Sécheresse dans le Jura

le préfet prend des mesures de restriction des usages de l'eau pour l'ensemble du département

Depuis plusieurs jours, le Jura connaît une canicule persistante sur l'ensemble de son territoire. Cette situation météorologique entraîne une évaporation accélérée et une baisse rapide des débits des cours d'eau, mais aussi une diminution notable des niveaux des nappes souterraines.

Bien que les précipitations de début juin aient permis aux cours d'eau et aux nappes phréatiques de faire preuve de résilience face aux températures élevées, les conditions météorologiques actuelles, ainsi que les prévisions pour les prochains jours, annoncent le maintien de la vague de chaleur, accompagnée de rares précipitations sous forme d'averses localisées, voire d'orages ponctuels.

Des mesures de restriction généralisées

Face à cette situation, et afin de préserver durablement la ressource en eau, le préfet du Jura a décidé de mettre en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau dans l'ensemble du département.

Ces restrictions concernent l'ensemble des usagers : particuliers, collectivités, activités industrielles, commerciales et agricoles.

Le niveau de restriction selon le type d'usage est le suivant :

<i>Usages non-économiques (particuliers et collectivités)</i>		
<i>Nord-Jura</i>		ALERTE
<i>Seille</i>		ALERTE
<i>Plateau Calcaire</i>		ALERTE

Haute – Chaîne		ALERTE
-----------------------	---	---------------

Usages économiques (industriels et exploitants agricoles)		
Nord-Jura		VIGILANCE
Seille		VIGILANCE
Plateau Calcaire		ALERTE
Haute – Chaîne		ALERTE

Un appel à la responsabilité de chacun

Le préfet rappelle que la préservation de la ressource en eau est de la responsabilité de chacun, pour assurer la continuité des usages prioritaires et la préservation des milieux aquatiques.

Vous pouvez consulter l'ensemble des informations relatives à la sécheresse dans le département du Jura sur le site des services de l'État :

<https://www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau/Secheresse/2025>

SÉCHERESSE DEPUIS LE 02 JUILLET 2025

**MA
COMMUNE
EST :**



Entreprises, agriculteurs

Usages économiques

Niveau VIGILANCE



Adopter une gestion
économe de l'eau.



*Tous concernés :
protégeons nos
ressources en eau en
agissant !*

Particuliers, collectivités
Usages non-économiques



Niveau ALERTE



Ne pas arroser :

- **Jour et nuit** les pelouses, les espaces verts
- De **11h à 19h** les potagers, les massifs fleuris (pleine terre et jardinières)



Ne pas laver ses façades, toitures et terrasses



Ne pas remplir sa piscine de plus 1m³ sauf remise à niveau (dans la limite de 10% du volume total) et premier remplissage après travaux.



Ne pas arroser les terrains de sport de **11h à 19h**.



Ne pas laver sa voiture chez soi.



Fermer les fontaines en circuit ouvert (privée, publique).



**PRÉFET
DU JURA**

Liberté
Égalité
Fraternité



Sans oublier les gestes écocitoyens

Retrouvez toutes les informations concernant la sécheresse, tels que les arrêtés et les comptes-rendus de la cellule sécheresse, sur <https://jura.gouv.fr> ou sur le site <https://vigieau.gouv.fr/>

SÉCHERESSE DEPUIS LE 02 JUILLET 2025

Ma commune
est en :

Entreprises, agriculteurs Usages économiques

Ne pas irriguer les champs par
aspersion de **11h à 18h** (sauf
*cultures dérogeables**).

L'irrigation au goutte à goutte et
par micro-aspersion est autorisée.

**maraichage, arboriculture, horticulture, pépinières, maïs et
soja semences,*

Ne pas arroser les terrains de
golf de **11h à 19h**.

Ne pas laver sa voiture chez soi.

Réduire le lavage de sa voiture en station, uniquement sur les dispositifs
économes autorisés.

ALERTE

*Tous concernés : protégeons nos
ressources en eau en agissant !*

Particuliers, collectivités Usages non-économiques

Ne pas arroser :

- **Jour et nuit** les pelouses, les espaces verts ;
- De **11h à 19h** les potagers, les massifs fleuris (pleine terre et jardinières).

Ne pas laver ses façades, toitures et terrasses.

Ne pas remplir sa piscine de plus 1m³ sauf
remise à niveau (dans la limite de 10% du
volume total) et premier remplissage
après travaux.

Ne pas arroser les terrains de sport
de **11h à 19h**.

Fermer les fontaines en circuit ouvert
(privée, publique).



PRÉFET
DU JURA

Liberté
Égalité
Fraternité



Sans oublier les gestes écocitoyens

Retrouvez toutes les informations concernant la sécheresse, tels que les arrêtés et les comptes-rendus de la cellule sécheresse, sur <https://jura.gouv.fr> ou sur le site <https://vigieau.gouv.fr/>